

L'esprit du discours politique des Constituants : reflet des Lumières

Edna Hindie Lemay

Volume 25, Number 2-3, Fall 1989

L'esprit de la Révolution

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/035789ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/035789ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (print)

1492-1405 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lemay, E. H. (1989). L'esprit du discours politique des Constituants : reflet des Lumières. *Études françaises*, 25(2-3), 155–166. <https://doi.org/10.7202/035789ar>

L'esprit du discours politique des Constituants : reflet des Lumières

EDNA HINDIE LEMAY

La Révolution française aurait pu ne pas avoir lieu, ou au moins être retardée d'un siècle si, avec un peu plus d'intelligence et de vivacité pour répondre «au souci du pays réel¹», le gouvernement avait réformé ses structures selon les propos des Lumières. Tout au long du siècle, les idées et projets ne manquaient pas, mais le décalage entre les hommes, dans leur majorité, et le gouvernement royal, dans sa spécificité, grandissait au fur et à mesure que le siècle avançait. Réformer du vieux s'avérait de plus en plus difficile, bien que l'esprit critique s'affirmât grâce aux diverses luttes : protestants contre catholiques, parlements contre gouvernement, notables enrichis contre notables dirigeants. Trop d'intérêts divergents, d'idées hétéroclites, de projets idéalistes rendaient impossible la rénovation, même partielle, du pays. Pourtant, la nécessité d'un changement politique se faisait sentir, et plus le problème devenait urgent, plus la part des idées et des principes théoriques augmentait dans l'opposition au *statu quo*. Le succès des Américains que la France avait aidés vint encourager l'éclosion d'un esprit contestataire depuis quelque temps en gestation. Les valeurs nouvelles sont ramenées en France par les militaires nobles (La Fayette et autres futurs Constituants) et les simples soldats ayant combattu dans le Nouveau Monde. Lointaine et très différente, l'Amérique inspira les plus libéraux des députés, sans servir de modèle politique, comme le fit l'Angleterre.

1. J. Solé, *la Révolution en questions*, Paris, Seuil, 1988, p. 20.

Cette soif d'idéal, qu'ont ressentie périodiquement les hommes à travers les siècles, fut comprise par Mme de Staël, écrivant vingt ans plus tard : «Il suffisait cependant de jeter un coup d'oeil sur les principales crises de l'histoire, pour se convaincre qu'elles ont été toutes inévitables, quand elles se rattachaient de quelque manière au développement des idées; et qu'après une lutte et des malheurs plus ou moins prolongés, le triomphe des Lumières a toujours été favorable à la grandeur et à l'amélioration de l'espèce humaine².» Mme de Staël bénéficia d'un peu de recul dans sa tentative pour comprendre la Révolution. Barnave, proche de sa fin, s'est précipité dans une explication plus matérialiste, mais où il lie ensemble «le commerce, la richesse et la liberté». Les premiers facteurs contribuèrent au troisième et, si la liberté signifie quelque chose, c'est surtout dans le domaine de la pensée, par où Barnave rejoint les réflexions de Mme de Staël. Pour lui, la liberté s'accroît là où «la force populaire» augmente vis-à-vis de «l'aristocratie». En Angleterre, où le commerce et par conséquent la richesse ont été développés plus tôt, «l'expansion démocratique a précédé celle de France de 150 ans». Cette explosion ou force «fut la passion des réformes religieuses; en France, la passion du philosophisme : celle-là rendit l'impulsion plus violente, celle-ci affaiblit surtout les obstacles³». Puis, Barnave reprend l'idée lancée par la juxtaposition de «commerce» (circulation de biens) et «liberté» (circulation d'hommes et d'idées) : le «commerce» enrichit la partie industrielle du peuple et rapproche les classes par la fortune; la «liberté», exprimée par «les sciences et l'éducation, les rapprochent par les mœurs et rappellent les hommes aux idées primitives de l'égalité⁴».

Au cours des débats, Barnave se réfère à Montesquieu mais jamais à Rousseau, qu'il n'aimait pas sur le plan personnel. Pourtant, il avoue que ce dernier avait «contribué à brouiller toutes les opinions, à émanciper les jeunes gens des idées anciennes⁵». N'est-ce pas Rousseau qui voulait ramener les hommes à une certaine égalité dont ils auraient bénéficié dans un passé lointain? Barnave, comme la majorité de

2. Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, Paris, Tallandier, 1983, p. 63.

3. Barnave, *Introduction à la Révolution française*, Paris, Colin, 1960, chap. XI, p. 49.

4. *Ibid.*, chap. XII, «Causes immédiates qui ont déterminé la Révolution française».

5. Notre article, «Rousseau dans le discours politique de trois constituants juristes», *Swiss-French Studies*, vol. II, n^o 2, nov. 1981 (Acadia University, Nova Scotia, Canada), p. 9, qui se réfère aux *Ouvres* de Barnave, 1843, Paris, vol. III, p. 2, et aux discours dans les *Archives parlementaires*, 1^{re} série, Paris, Mavidal et Laurent, 1882 (A.P.).

l'Assemblée constituante, ne nie pas la force des idées acquises par les hommes dont le niveau de vie a été amélioré par le commerce et la richesse, les rapprochant ainsi des anciens membres privilégiés de la société. A Versailles, Maupetit, député de Mayenne, ne fut-il pas étonné de constater, en écoutant ses confrères, que les Lumières étaient aussi dans la province ? Bailly, Constituant et maire de Paris, le reconnaît très bien lorsqu'après le Serment du Jeu de paume, il écrit dans ses *Mémoires*⁶ : «Ce qui a assuré, hâté la révolution, ce que les ministres n'ont jamais voulu voir, c'est que l'état des hommes et leurs relations avaient changé. Jadis on menait facilement les peuples, parce que les cabinets avaient une grande supériorité de Lumières ; cette supériorité a perdu à mesure que le niveau des connaissances s'est élevé, et enfin le temps est venu où les nations ont été plus éclairées que les cabinets. Il est évident qu'il fallait alors une tout autre manière de gouverner ; c'est ce que les ministres n'ont point senti.»

Grâce aux collèges, aux académies, aux sociétés littéraires et scientifiques, aux loges maçonniques qui parsemaient le pays au cours du siècle, nombreux sont ceux qui lisent des journaux, qui réfléchissent sur les idées en circulation, qui discutent des grands problèmes du jour. Dans ces cercles, il y eut un certain brassage des hommes, quelle que fût leur provenance sociale. Toutefois «l'urbanité des mœurs cachait les divisions politiques⁷», car l'élévation du Tiers État au cours du siècle n'avait pas détruit les barrières politiques. En 1789, comme le prouve la convocation des États généraux, les distinctions entre les ordres privilégiés et non-privilégiés continuent une existence qui n'a plus de sens dans une société en mutation depuis la dernière convocation. C'est ce «sens commun» au niveau politique que veulent retrouver les députés à Versailles.

Pendant les premiers mois de la Révolution, tout indique que l'événement est spectaculaire. La plupart des députés sont venus avec l'idée de collaborer à l'établissement d'une nouvelle constitution avant de voter les impôts. Dès l'année suivante, la réforme envisagée devient la «plus grande des révolutions», selon Dêmeunier, tant de projets étant innovés. Si les trois quarts des députés du Tiers État sont hommes de loi, ils sont aussi, avec la noblesse libérale, hommes des Lumières. D'un coup, l'Ancien Régime avait propulsé sur la scène nationale, non un grand homme, non un nouveau chef, mais une multitude de notables éclairés de la province autant que de Paris. Qu'on soit libéral ou conservateur, on fait appel à la raison et aux grands écrivains de l'époque (Mably, Montesquieu, Rousseau, bien qu'on ne les cite pas toujours) pour convaincre

6. S. Bailly, *Mémoires*, Paris, 1821, 3 vol.; vol. I, p. 197, le 21 juin 1789.

7. Mme de Staël, *op. cit.*, p. 254.

l'auditoire de sa vérité. Rares furent les orateurs ayant une longue expérience politique, mais les avocats savent plaider avec éloquence, non seulement devant leurs collègues mais devant l'univers que très tôt ils imaginent présent à leurs débats. « Quelque séparés qu'ils soient dans le reste de leur course, ils se tiennent tous à ce point de départ : tous pensent qu'il convient de substituer des règles simples et élémentaires, puisées dans la raison et dans la loi naturelle, aux coutumes compliquées et traditionnelles qui régissent la société de leur temps⁸. » Tocqueville se réfère aux hommes présents dans l'arène politique, dont les députés constituants sont un exemple. Ils font la liaison entre les Lumières et la Révolution française à ses débuts, car les deux mouvements cherchent à introduire dans l'histoire de l'homme une nouvelle époque, celle d'une société plus juste, mieux équilibrée en vue du bonheur du plus grand nombre. Idéalement, c'était là l'objectif de la majorité des Constituants : quels sont les facteurs qui vont leur permettre de l'atteindre ?

Le début d'un changement des élites du pays, la convocation et centralisation à Versailles d'un grand nombre de députés envoyés par les diverses régions de France, l'esprit de leurs discours à l'Assemblée nationale vont donner naissance à la Révolution de 1789.

Parce que les réformes proposées par les ministres au cours des cinquante dernières années n'avaient pas réussi et qu'en 1789 une crise économique frappait le pays, rendant plus aigus les problèmes, le mécontentement s'accrut, que l'annonce de la convocation des États généraux canalisa en vue des élections. La carte de France représentait, en 1787 et 1788, un immense territoire d'intérêts conflictuels. Les parlements s'opposaient à toutes les tentatives du gouvernement royal pour s'imposer et ordonner les divers services, tels que la répartition des impôts et leur prélèvement, l'administration de la justice, la construction des routes, etc. Les anciens États cherchaient à reprendre vie dès que le gouvernement, sous Necker, tenta l'expérience des Assemblées provinciales. Dans ce long combat entre les puissances politiques au niveau local et entre elles et la monarchie absolue, le pays lui-même, la masse du peuple, souffrait d'un blocage empêchant l'évolution socio-économique, dont les députés-négociants aux États généraux sont particulièrement conscients.

Partout, les gens en place vont essayer de maintenir leur maîtrise politique de la situation en contrôlant les députés qui iront à Versailles. Grâce aux instructions du 24 janvier 1789, le

8. A. de Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*, livre III, chap. 1, Paris, Gallimard, 1981, p. 230.

gouvernement désigne une nouvelle répartition électorale qui permettra l'envoi de députés choisis plus librement, surtout au sein du Tiers État. Ceux qui viendront à Versailles ne sont que rarement les plus «révolutionnaires» : il n'y eut qu'une poignée de Buzot, Pétion, Robespierre à l'Assemblée nationale ! Mais la plupart des autres députés ne représentent pas, non plus, les anciens pouvoirs politiques, contre lesquels les réformistes avaient lutté pendant les six mois précédant la convocation. Dans le cas de la Bretagne, les deux tiers des députés du Tiers État avaient participé au mouvement réformiste préalable. Les députés du Languedoc représentent un élément plus conciliateur, ayant un certain nombre de protestants parmi eux et ayant combattu avec les nobles contre les députés de droit aux États de la province. À Lyon, malgré tous ses efforts, la municipalité (le Consulat) perd le contrôle des élections et les députés élus sont des notables du camp opposé. Ainsi, les élections de 1789 ont amorcé un changement dans les rangs dirigeants du pays : le premier pas vers la révolution en cours.

Le deuxième pas sera le déplacement à Versailles : un événement majeur dans la vie quotidienne de la majorité des députés du Tiers État et du bas clergé. Voir de près le siège du pouvoir, contempler le monarque dans son palais avec sa famille : ce sont des moments impressionnants pour une masse de députés qui ont afflué vers la ville royale. Le palais et ses jardins sont ouverts au public pendant leur séjour. Le roi est encore très aimé et on souhaite lui rester fidèle. Pourtant, Louis XVI n'est pas un roi-soleil qui impressionne, un roi fort, mais un roi-homme qui peut faiblir et être mal guidé. Recevant les députés, les uns après les autres, il montre sa fatigue. Les divertissements offerts, tels que le théâtre, choquent par leur coût élevé. Le grand couvert, ou cérémonie du roi dînant en public, et musique sont offerts tous les dimanches au palais ; tous les soirs dans le salon de la Paix, on peut assister au jeu de la reine. Ainsi, le spectacle royal satisfait peut-être la curiosité de ces provinciaux, mais peut-il les convaincre du bien-fondé des autorités qui les gouvernent ?

Convoqués à Versailles pour résoudre un problème essentiellement financier d'un gouvernement en déficit, les députés du Tiers État seront vite confrontés à des difficultés de plus grande envergure pendant les premiers mois de la Révolution. Les résistances opposées, pendant six semaines, à leurs demandes d'égalité avec les ordres privilégiés, c'est-à-dire le vote par têtes, vont diriger leurs espoirs et efforts vers des objectifs plus révolutionnaires, comme la *Déclaration des droits de l'homme* à la tête de la Constitution. Insultés dans les cérémonies d'ouverture par le costume sombre ordonné, par la réception du roi leur réservant un accueil moins imposant que

celui accordé aux ordres privilégiés et enfin par les heures d'attente dans le vestibule de l'hôtel des Menus-Plaisirs, avant d'être conduits à leurs places, les députés sont de plus en plus impatients.

Le 5 mai, dès que le roi parle et puis laisse parler son ministre des Finances, Necker, la déception est grande : qu'ont-ils dit de nouveau sur les problèmes du jour ? Si la majorité souhaite faire confiance aux individus qui semblent tenir les rênes du pouvoir, c'est un peu par habitude et aussi par lassitude. Qui n'espère pas des bonnes intentions et des promesses des grands ? Necker est l'ami d'un grand nombre de personnalités marquantes, et le salon des Necker à Paris avait été fréquenté par les libéraux réformistes avant 1789. À Versailles, à tour de rôle, les députés sont invités à dîner chez eux : le marquis de Ferrières, qui n'aimait pas Necker, s'est pourtant plaint de ne pas avoir été disponible chaque fois qu'il recevait une invitation. Malouet était un vieil ami des Necker, mais son rival de Clermont-Ferrand, Gaultier de Biauzat, venu à Paris plusieurs fois avant 1789, ne semble pas avoir fréquenté leur salon. À l'Assemblée nationale, les deux députés s'opposent par leurs idées divergentes concernant la Révolution en cours : est-ce une conséquence de la fréquentation ou non-fréquentation des milieux libéraux ?

Le comble de la déception sera atteint le 6 mai quand, assemblés dans la grande salle toute la journée, ils attendent en vain les autres députés. Jusque-là, les députés du Tiers État sont probablement prêts à accorder les honneurs de la société aux ordres privilégiés, du moment qu'ils sont eux-mêmes considérés comme des égaux dans le domaine politique. De leur côté, combien de nobles n'estimaient-ils pas que la renonciation aux privilèges pécuniaires devait les laisser tranquilles dans leur supériorité politique sur le Tiers État ? La mésentente, que ni Necker ni moins encore le roi, n'ont voulu régler d'avance, va aiguïser la combativité du Tiers État et les mener d'un succès à l'autre pendant les premiers six mois de la Révolution.

En dehors du spectacle qu'offre la royauté à Versailles, les députés sont affectés par l'éloignement de leur foyer, le fait de se retrouver ensemble avec des collègues de province à rencontrer des collègues venus d'ailleurs, pour mener un combat contre les ordres privilégiés : tout cela forme un esprit de corps encourageant la camaraderie et la détermination à faire de son mieux pour obtenir du neuf. Sur la scène de la nation, forcément le député deviendra un héros ; un combattant de la liberté contre le despotisme, des Lumières contre l'obscurantisme, de la justice pour tous contre les privilèges des uns ou des autres. Chacun sent l'importance de sa mission auprès d'une organisation non convoquée depuis cent soixante ans. Les

luttas entre le gouvernement royal et les parlements ont habitué le pays à des coups d'État, des sommations arbitraires, le renvoi ou l'exil des uns ou des autres. Aujourd'hui encore, la convocation peut être annulée ou, après l'ouverture, les États peuvent être dissous sur ordre du roi. Peu de familles ont accompagné les députés au départ en raison du danger des émeutes, surtout à Paris, où le peuple fait peur. Ainsi le déplacement contribua à façonner des révolutionnaires.

Cependant, pour réussir la Révolution de 1789, il fallait un troisième facteur : le travail acharné des députés présents dans la grande salle pendant les premiers mois. Contrairement à l'Angleterre, où la révolution de 1640 avait jeté le pays dans une guerre civile, la France réussit la révolution de 1789 grâce au discours de ses députés. Les Anglais avaient fait appel à la tradition et au passé pour condamner un roi «absolu», qui prit les armes contre le Parlement. En 1789, la France fait appel aux Lumières (principes et raison) pour condamner l'arbitraire d'un gouvernement monarchique. Tout l'esprit du discours des Constituants est fondé sur la conviction que la nature primitive, le droit fondamental des hommes, le sens de l'histoire qu'ils connaissent, leur donnent raison. Ils expriment le vœu d'instaurer un régime rationnel, fondé sur la «volonté générale» ou la «souveraineté du peuple». L'année 1789 n'est que le prolongement, sur la scène politique, de l'ouverture que les idées du siècle avaient fait vers la constitution d'un gouvernement agissant dans l'intérêt d'un plus grand nombre de citoyens.

Le discours du Tiers État n'est pas revendicatif : il ne demande que ce qui lui semble dû. Soudainement, la différence entre ce qu'on réclame sur le plan socio-politique, le pensant presque acquis, et le véritable état de la société est perçu. En premier lieu, la logique des nombres est de leur côté : ne représentent-ils pas les dix-neuf vingtièmes du pays, selon l'abbé Sieyès ? Dans leurs rangs se trouve la grande majorité silencieuse et industrieuse du pays faisant vivre les Ordres privilégiés, devenus superflus. Si, en 1789, on pense encore avoir besoin d'un roi, parce que la démocratie alors s'apparente à l'anarchie, on le veut sans les ordres privilégiés qui traditionnellement l'entourent. Louis XVI avait, comme souci principal, le bien-être de son «bon peuple», mais il n'avait pas la force ou l'habitude de régner en maître absolu. Mal préparé pour les événements politiques qui vont l'affronter, il gouvernait avec un pied implanté solidement dans l'Ancien Régime et l'autre tiré, par ci et par là, selon les divers conseils qu'il recevait. Pendant qu'il hésitait et cherchait à tâtons son chemin, les députés du Tiers État débitaient des discours, non de révolte, ni d'usurpation, mais de simple modération, fruit des Lumières et de confiance dans leurs droits.

La modération du discours constituant est admirablement exemplifiée par Mirabeau lorsqu'il propose une adresse au pays pour expliquer la séance royale du 23 juin, voulant rassurer le peuple sur la suite des événements. Il demande au pays de rester calme, car seulement ainsi la France se démarquera des autres pays (l'Angleterre et l'Amérique) où le sang avait coulé. «Il sera glorieux pour la France, pour nous, que cette grande révolution ne coûte à l'humanité ni des forfaits ni des larmes! Les plus petits États n'ont souvent acheté une ombre de liberté qu'au prix du sang le plus précieux⁹!» Et puis l'orateur se réfère au «seul concours des Lumières et des intentions patriotiques» qui doivent animer chaque député, armé de son seul discours. Contre la force armée, contre la guerre fratricide, Mirabeau appelle à un autre combat, une autre victoire où la France sortira vainqueur exemplaire dans un monde nouveau d'«hommes frères».

Sur cette même journée, Bailly dénoncera le défaut de Lumières chez les ministres qui avaient mal conseillé le roi: «ils n'ont pas connu leur temps; car on ne parle pas au XVIII^e siècle comme au IX^e, on n'adresse pas à des hommes, le choix et l'élite de la nation [...] un langage qui ne conviendrait qu'à une multitude ignorante¹⁰.» À l'inverse des ministres, les députés constituants sont des hommes éclairés qui se révèlent modérés dans leur comportement envers les Ordres privilégiés. Ils cherchent à ne pas les heurter de front car ils représentent les anciennes puissances.

Souvent le discours de la Constituante fait appel à l'ordre, au simple, au clair, par opposition au désordre du passé, au complexe du système féodal, à l'obscurité (barbarie, nuages épais) qui enveloppe la machinerie politique actuelle. Sous l'influence des Lumières, les députés cherchent à inaugurer, à défaut de rénover, les divers domaines de la vie publique avec le maximum de publicité. Tout doit être vu, connu et simple à comprendre. Cette dichotomie dans la pensée des députés se révèle tout au long de la première année de la Révolution et au-delà.

En premier lieu, la Révolution est la conséquence du désordre dans les finances: une caractéristique de l'Ancien Régime que tous les députés veulent rectifier, notamment cet avocat obscur de Caumont (Gers), Meyniel. Il n'a parlé qu'une seule fois, mais a laissé un petit ouvrage moralisant, *les Maximes du droit naturel sur le bonheur*, commencé en 1788 et publié en juillet 1791. Si Meyniel n'a écrit qu'une somme de banalités philosophiques, citant un nombre impressionnant d'auteurs de l'époque (Burlamaqui, Ferguson, Locke, Mably, Montesquieu,

9. A.P., vol. VIII, p. 168.

10. Bailly, *op. cit.*, p. 220, le 23 juin 1789.

Rousseau), il s'est efforcé de réfléchir sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale tirée entre deux partis, aristocrate et patriote. Néanmoins, pour maintenir les finances en ordre, il faut un gouvernement bien organisé. L'histoire de France est un long combat entre l'autorité royale unique, favorisant l'intérêt du peuple, contre l'aristocratie féodale favorisant les multiples prétentions et privilèges des nobles. Dans cette alternance entre plus ou moins d'autorité centrale, la liberté se trouve du côté royal, car il lui faut des règles pour ne pas sombrer dans l'anarchie conduisant au despotisme, selon Mounier qui avait été instrumental dans la révolution du Dauphiné en 1788¹¹.

La conception d'unité et de centralisation dans la vie politique a un long passé qui explique l'attachement qu'ont les députés pour le roi en arrivant à Versailles. La diversité et la grandeur territoriale de la France requièrent un gouvernement fort que la monarchie tempérée peut mieux donner. C'est aussi le point de vue de Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, lorsqu'il présente son rapport sur le travail du comité de Constitution, le 27 juillet 1789: «Ce vaste et superbe Empire n'a cessé d'être la victime de la confusion et de l'indétermination des pouvoirs.» D'une part, «l'ambition et l'intrigue» des ministres et, d'autre part, «la prépondérance et l'aristocratie des corps» n'ont cessé de peser en même temps sur «les peuples et sur les Rois». Néanmoins, poursuit l'archevêque, «le temps est arrivé, où une raison éclairée doit dissiper d'anciens prestiges», ou chacun doit se dépouiller de ses anciens intérêts d'ordre et de corps, de ses anciens usages ou droits. Il demande à chaque député, comme représentant d'un grand empire face à l'Europe et à la postérité, et à l'exemple du roi, de sacrifier ses avantages personnels pour le bien public¹². En septembre 1789, Paul-Victor de Sèze, médecin de Bordeaux, souligne aussi l'unité que représente le gouvernement monarchique où le roi est le défenseur du peuple et l'exécuteur des lois votées par ses représentants.

L'ordre que représente un régime monarchique fort se traduit, sur le plan judiciaire, par des changements dans la législation criminelle. Ici aussi, on assiste à la conquête des Lumières sur les désordres du passé. L'innocence doit être mise en évidence face aux préjugés et suspicions qui automatiquement entourent l'accusé sous l'Ancien Régime. Ce n'est pas un code que le rapporteur Beaumetz réclame le 29 septembre 1789¹³, mais un petit nombre d'articles qui rétablissent la régénération voulue. Une publicité totale dès que l'accusation est

11. Vol. VIII, p. 214, le 9 juillet 1789.

12. *Ibid.*, p. 281, le 27 juillet 1789.

13. *Ibid.*, IX, p. 213.

dressée, suivie par une procédure publique doivent permettre à la législation criminelle d'atteindre ses objectifs avec plus de justice et d'humanité. Rappelons ici qu'après les plaintes contre les impôts, c'est la justice qui est la cible des cahiers de doléances en 1789.

En septembre 1789, tout l'Ancien Régime s'écroule sous les attaques de la majorité à l'Assemblée nationale et même le modèle anglais d'une monarchie constitutionnelle tempérée par une législature bicamérale est en train de disparaître. Pendant des débats très vifs autour de la sanction royale, La Revellière-Lépeaux met en garde l'Assemblée nationale contre la constitution anglaise, résultat d'une longue expérience, du «sentiment de la liberté», et non du «fruit de la réflexion»: les Anglais n'ont jamais eu un plan suivi dans leur vie politique où des abus énormes coexistent avec des bienfaits. La France vit depuis longtemps sous une constitution vicieuse, difficile à réformer, d'où la nécessité d'«être attentifs à ne pas nous éloigner de la rigueur des principes¹⁴». La France construit à neuf un système né des principes que la raison et la réflexion ont produits. Cet effort idéaliste rencontrera beaucoup de difficultés à travers les séances où tout est à refaire, car «la Constituante: c'est une série de combats entre la théorie et la réalité, parce qu'une masse de députés consciencieux et de bonne volonté voulaient bien faire en réglant dans le détail des questions qui se seraient réglées d'elles-mêmes une fois la machinerie gouvernementale mise en place¹⁵».

Dans le débat sur la division du royaume, Bureau de Pusy, ce militaire ami de La Fayette, veut obéir scrupuleusement aux décrets qui représentent les principes à suivre. Quand cela est impossible, alors il faut se conformer «à l'esprit» tout en essayant de convaincre le pays de leurs bonnes intentions. Il faut surmonter les nombreux obstacles que rencontre toute rénovation ou régénération, comme les préjugés, les habitudes et les avantages à perdre ou à obtenir par les uns et les autres. C'est en tenant compte de toutes ces considérations que ce député noble soumet à l'Assemblée le projet de division du royaume en départements, assurant ainsi au pays sa «constitution» et préparant la régénération de l'État¹⁶.

Dans ses propos concernant le système judiciaire, Thouret n'est pas en faveur d'un système de jurés dans l'immédiat. Avec beaucoup de références à l'Angleterre, où le système fonctionne, il demande qu'on soit plus attentif à la «raison»,

14. *Ibid.*, IX, p. 6, le 21 septembre 1789.

15. Notre article, «Valeurs nouvelles et leur pratique dans le discours des députés juristes à l'Assemblée constituante», *la Révolution et l'ordre juridique privé*, colloque d'Orléans, sept. 1986, p. 219-228, p. 227.

16. AP. P. XI, p. 119, 8 janvier 1790.

qui peut être valable, qu'à la «théorie», aussi attrayante qu'elle soit. Les circonstances actuelles en France sont telles qu'un système de jurés n'est pas essentiel: il faut prendre ce qui convient plus particulièrement à la France¹⁷.

Le souci de modération, de raison, des principes qui traverse le discours de la Constituante, quand les députés s'appliquent à élaborer une nouvelle constitution, est accompagné du souci de bien-être. Peu à peu la pensée des Lumières s'est rendu compte de son importance et les négociants ou les marchands commencent à relever la tête. Un groupe minoritaire à l'Assemblée constituante, il y a 90 négociants-marchands-armateurs-libraires-banquiers qui représentent 14 pour cent de l'ensemble du Tiers État. S'ils ont d'autres espoirs et d'autres ambitions que les hommes de loi et qu'ils «cherchent à ramener les discussions souvent nébuleuses des théoriciens du pouvoir à la réalité quotidienne de la vie économique¹⁸», il faut dire que leurs soucis sont partagés par d'autres députés. Le 4 août 1789, l'avocat Le Chapelier, président de l'Assemblée, en recevant une députation des Six-Corps du Commerce de la ville de Paris, rend hommage à la «source la plus abondante des richesses» qu'ils représentent et parle du besoin de débarrasser le commerce des entraves qui le gênent¹⁹. Pendant les mois de septembre et octobre, la libre circulation des gains est beaucoup discutée et le 21 septembre, Dupont de Nemours soumet un projet encourageant l'agriculture, le commerce, les sciences et les arts.

Les Lumières, c'est aussi l'ouverture sur le monde du travail et du commerce dont Barnave a si bien compris l'importance. L'urgence de trouver des solutions aux problèmes de la pauvreté préoccupe les députés, convoqués pour résoudre le désordre dans les finances de l'État. Les deux problèmes sont liés, comme Pétion le comprend très bien. Le 27 mars 1790²⁰, il propose un plan de décentralisation de la banque nationale à l'opposé du système anglais. Dans ce beau discours, où le député parle de l'agriculture languissante, du commerce déperissant et de la raréfaction du numéraire, il envisage l'avantage des caisses territoriales pour faire revivre les provinces selon tous les principes du nouveau régime. Ainsi, l'argent et les affaires ne seront plus concentrés à Paris «pour enrichir des capitalistes, des financiers et leurs vils suppôts, quantité innombrable d'agiateurs, d'usuriers [...] d'artisans de luxe et du

17. *Ibid.*, XII, p. 552, le 6 avril 1790.

18. Notre article, «Une minorité au sein d'une minorité: un banquier et quelques négociants à l'Assemblée constituante 1789-1791», *Voltaire Foundation*, 1983, p. 49-64, p. 61.

19. A.P. VIII, p. 342, le 4 août 1789.

20. A.P. XII, p. 369.

vice». Au fond, la décentralisation était une des réformes souhaitées par les administrations provinciales quelques années avant la Révolution et certainement plus apte à régler le problème des pauvres que la grande ville attire mais ne peut satisfaire.

En elle-même et à court terme, l'Assemblée nationale constituante est un échec parce que, contre le souhait de la majorité des députés, elle n'a pas réussi à terminer la Révolution. La plupart d'entre eux sont des hommes éclairés, non des hommes politiques. N'ont-ils pas voté leur propre non-réélection dans l'immédiat? Une erreur impardonnable s'ils ont confiance dans la Constitution, si douloureusement élaborée. Mais de manière idéaliste, pour ne pas dire naïve, ils ont voulu prouver qu'ils ne cherchaient pas à s'enliser dans leurs postes, à devenir des «despotes» en accaparant le pouvoir. N'est-ce pas Rousseau qui avait proposé de changer fréquemment les dirigeants d'un pays? Toutefois, là n'est pas leur seule erreur: plus grande encore est leur manie, comme juristes, de vouloir entrer dans trop de détails. Ils se sont perdus dans le dédale des lois établissant la nouvelle constitution, oubliant le message de Rousseau: il vaut mieux avoir peu de lois pour mieux les faire appliquer.

La longueur des séances de l'Assemblée constituante a permis l'étalage de toutes les dissensions qui vont la dévorer. Si les mesures de réforme entreprises par le gouvernement avant 1789 n'avaient pas réussi, il y avait peu d'espoir que celles entreprises par l'Assemblée nationale aient plus de succès. Comme avant 1789, il fallait à la France une main de fer pour imposer, de force, l'ébauche d'un nouveau gouvernement.

Cependant, les Lumières entraînent les hommes à réfléchir, à s'exprimer, à vouloir un plus grand bien pour chacun. Elles ne façonnent pas des hommes nécessairement fanatiques dans leurs idées, les imposant de force. Comme la démocratie qui ne s'introduit pas du haut de la société, mais doit son existence à la base, les Lumières doivent éclairer les hommes sans les rendre irrévocablement engagés dans une voie ou l'autre. Les Lumières, comme la démocratie, sont fragiles: elles font naître une révolution mais sont incapables de la terminer. C'est là aussi leur force; car si la Constituante était un échec dans l'immédiat, les idées qu'elle a émises ont tout de suite couru le monde. D'ailleurs, y aura-t-il jamais un point final à une révolution ouverte par les Lumières? Cette révolution devrait être une œuvre continuelle, le sort des hommes étant toujours à améliorer. Le bicentenaire est là pour nous le rappeler!